

Semaine mondiale de la protection sociale
**« Atteindre l'ODD 1.3 et la protection sociale universelle
(USP2030) dans le contexte de l'avenir du travail »**

Axe 4

Financer des systèmes de protection sociale durables

Atelier technique 4.3

Étudier la faisabilité d'un financement international
des systèmes de protection sociale

Jeudi, 28 novembre 2019

De 14h à 15h15

INTRODUCTION

La protection sociale universelle joue un rôle clé dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier de l'objectif 1.3 des objectifs de développement durable (ODD) qui appelle tous les pays à « mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale ». Le concept de protection sociale universelle est fermement ancré dans le cadre des droits internationaux et énoncé dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les normes de sécurité sociale. Il est également de plus en plus reconnu que les dépenses de protection sociale sont un investissement qui contribue à la prospérité économique et sociale des sociétés à moyen et à long terme.

Des études antérieures ont montré que les socles de protection sociale sont largement abordables, si ce n'est au niveau national, certainement au niveau mondial. Selon une étude de l'OIT de 2017, le coût moyen d'un panier de prestations (ne prenant pas encore en compte les programmes existants) comportant un socle de protection sociale est de 1,6% du produit intérieur brut (PIB) dans un échantillon de 101 pays en développement. Pour le sous-échantillon de 57 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, les coûts moyens représentent 4,2% du PIB, soit 0,23% du PIB mondial. En effet, compléter les ressources nationales par un financement international des systèmes de protection sociale est conforme à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012. L'article 12 stipule que « les socles nationaux de protection sociale devraient être financés par des ressources nationales. Les Membres dont les capacités économiques et budgétaires sont insuffisantes pour mettre en œuvre les garanties pourront rechercher une coopération et un appui au niveau international en complément de leurs propres efforts. ».

En réalité, toutefois, la pauvreté reste très répandue, avec une personne sur quatre vivant avec moins de 3,2 dollars par jour et une personne sur 10 avec moins de 1,9 dollar par jour (Banque mondiale, 2019). Cependant, 55% de la population mondiale n'est pas protégée (OIT, 2017). Cela signifie que quatre milliards d'individus doivent faire face à des risques pouvant survenir tout au long de leur cycle de vie, au lieu de pouvoir compter sur des systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale, fondés sur les principes de solidarité, d'universalité et de partage des risques. Au-delà des transitions individuelles de la vie, le monde est en pleine mutation et de nouvelles incertitudes au niveau individuel et sociétal découlent des transitions démographiques, numériques et environnementales. La croissance à elle seule n'est pas suffisante pour apporter la prospérité à tous,

comme l'ont démontré les dernières décennies. La part du revenu mondial cumulée parmi les 1% les plus riches a doublé entre 1980 et 2016, pour atteindre près du quart du revenu mondial, alors que les 50% les plus pauvres en ont reçu 10% (Alvaredo, Facundo et al., 2017). L'équilibre entre la richesse publique et privée a fortement basculé vers cette dernière – les pays sont devenus plus riches, mais les gouvernements plus pauvres (Alvaredo, Facundo et al., 2017). En outre, certains pays pourraient non seulement être confrontés à des lacunes de protection particulièrement importantes, liées à un espace budgétaire très limité, mais également être davantage exposés aux chocs covariants susceptibles de mettre en péril l'ensemble du système de protection sociale, tels que les catastrophes liées au climat ou les troubles civils.

Dans son rapport final, la Commission mondiale sur l'avenir du travail appelle les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs à redynamiser le contrat social qui a été remis en cause par les inégalités, l'insécurité, l'instabilité et l'informalité. À cet égard, les principaux problèmes sont de savoir comment traiter les inégalités et assurer une répartition équitable des ressources et comment créer l'espace budgétaire nécessaire pour assurer un financement équitable et durable de la protection sociale et des autres politiques publiques visant à réduire les inégalités. Particulièrement dans un monde caractérisé par la mondialisation et la financiarisation de l'économie et la concurrence fiscale mondiale, le rôle du financement international des systèmes de protection sociale, utilisant à la fois des sources publiques et privées, doit compléter les discussions sur la création d'un espace budgétaire au niveau national.

Différentes propositions de mécanismes de solidarité mondiale ont été avancées au cours de la dernière décennie. L'idée d'un Fonds mondial pour la protection sociale a été discutée pour la première fois en 2012 et a ensuite été réexaminée par les universités et la société civile. Alors que ces propositions plaident en faveur d'un tel fonds et donnent des idées sur la manière dont il pourrait être mis en œuvre, elles restent en grande partie silencieuses sur le mode de financement d'un tel fonds – en particulier du fait que la prévisibilité et la fiabilité à long terme des ressources sont essentielles pour assurer le financement de systèmes de protection sociale fondés sur les droits. Bien qu'un Fonds mondial de protection sociale ne soit pas encore devenu une réalité, il existe d'autres exemples, notamment le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

En outre, différentes propositions fiscales ont été discutées (et partiellement mises en œuvre), notamment les récentes discussions sur la fiscalité internationale dans le G7, présidées par la France en 2019. Les exemples incluent les taxes nationales réservées qui sont directement affectées à un fonds mondial (comme Unitaid), la taxation des milliardaires, ou des règles améliorées pour taxer les multinationales. Enfin, le rôle du secteur privé dans la réalisation des ODD est de plus en plus discuté (et parmi les domaines prioritaires de la feuille de route du Secrétaire général des Nations Unies pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, 2019-2021), y compris la question de savoir comment le secteur privé peut être habilité à aligner ses politiques et pratiques d'investissement sur le Programme 2030.

Cette session réunira des penseurs de premier plan issus de gouvernements, d'instituts de recherche, de la société civile et du secteur privé, afin d'examiner la faisabilité d'un financement international des socles de protection sociale.

La session est organisée conjointement par le Département de la Protection sociale du BIT, la Ruhr-Universität Bochum (RUB) et l'Institut de recherche des Nations Unies pour le Développement social (UNRISD).

OBJECTIFS

Organisée dans le cadre de la Semaine mondiale de la protection sociale et des célébrations du centenaire de l'OIT, cette session technique a les objectifs suivants:

- Discuter de la nécessité d'un mécanisme de solidarité mondiale pour compléter les ressources nationales, de la base conceptuelle d'un contrat social au-delà des frontières des pays et dans quelle mesure un tel contrat pourrait / devrait être assorti de « conditions »;
- Discuter des forces et des faiblesses comparées des différentes propositions présentées à cet égard; et réfléchir de manière critique sur ce qui entrave et / ou a empêché la mise en œuvre effective de ces propositions jusqu'à présent;
- Identifier les options de financement de la protection sociale avec des sources internationales qui semblent, dans le contexte actuel, les plus réalisables.

FORMAT

Cette session technique consistera en une discussion modérée au cours de laquelle le modérateur posera une ou deux séries de questions aux membres du panel et encouragera un débat animé entre les membres du panel et des interactions avec le public.

MODÉRATEUR ET MEMBRES DU PANEL:

Modérateur : **Paul Ladd**, Directeur, UNRISD

- **Sekai Nzenza**, Ministre de la fonction publique, du travail et des affaires sociales, Zimbabwe
- **Michael Cichon**, Membre de l'équipe principale de la Coalition mondiale pour les socles de protection sociale
- **Markus Kaltenborn**, Professeur à la Ruhr-Universität Bochum
- **Gabriele Köhler**, Ancien boursier invité et associé de recherche principal, UNRISD
- **Olivier De Schutter**, Professeur à l'Université de Louvain et membre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU
- **Marijke Wijnroks**, Chef de cabinet du Fonds mondial
- **Arthur Wood**, Associé fondateur, Total Impact Capital